

AVANCEMENTS :

LE SCSI SAISIT LE DGPN.



scsi-pn.fr

août 2025



LE SCSI ALERTE LE DGPN SUR L'URGENCE DE LA SITUATION

Le SCSI attire l'attention du DGPN sur la situation particulièrement préoccupante que traverse le corps des officiers de police, dont les perspectives de carrière connaissent une dégradation continue. Ce recul se manifeste tant dans le temps d'accès au second grade que dans le déséquilibre croissant du pyramidage du corps. Nous payons aujourd'hui les effets délétères d'une politique RH de déflation pilotée à vue et les ambitions syndicales du syndicat minoritaire qui prônent un corps à 6000 officiers. Depuis 2019, le SCSI ne cesse de mettre pourtant en garde l'ensemble de l'administration sur les conséquences de cette politique et les effets de ce choc démographique.

- **Dégradation du pyramidage.**

Dans le cadre du protocole PPCR de 2017, le corps de commandement avait atteint le pyramidage cible de type 40/40/20. Pendant la durée de la LOPMI, un seuil dérogatoire de 30 % de commandants a été toléré avec la garantie ferme de revenir à 40 % dès la fin du protocole, à l'échéance de 2027. Aujourd'hui, les capitaines représentent déjà 45,9 % du corps et la perspective est inquiétante.

- **Allongement du délai d'accès au grade de commandant.**

Ce déséquilibre s'accompagne d'un allongement préoccupant du délai d'accès au grade de commandant. L'âge moyen pour y parvenir ne cesse d'augmenter, il est désormais de 49 ans, avec un temps de passage de grade de 20 ans et 6 mois.

LA RÉPONSE DOIT ÊTRE À LA HAUTEUR !

- **La réforme statutaire doit entrer en application au premier janvier 2026.**

La réforme statutaire soutenue par le SCSI permettant l'avancement au grade de commandant de 12 à 9 ans après la titularisation ou après avoir atteint le 7ème échelon de capitaine a été votée en CSA Ministériel, malgré l'abstention du syndicat minoritaire. Dans le même temps, le dispositif des avancements accélérés est passé de 9 à 8 ans. Elle doit être validée en Conseil d'Etat à l'automne prochain. L'application de cet texte au premier janvier prochain est impérative pour augmenter le nombre de promouvables.

- **Les ratios de 2026 et 2027 doivent être à la hauteur des enjeux.**



En 2023, un ratio de 15 % avait permis 244 avancements. En 2024, le ratio est passé à 18,75 %, permettant 249 avancements, puis à 23,60 % en 2025, pour un total de 250 avancements. Ce ratio doit être le fruit d'un travail identifiant les besoins avec l'objectif d'atteindre le pyramidage à 40/40/20 en 2027.

Il est donc impératif que les ratios d'avancement soient significativement rehaussés en 2026 et 2027 pour le grade de commandant. C'est à cette condition que l'on pourra redonner au corps des officiers des perspectives dignes de leur engagement, maintenir le nombre de commandants et faire baisser les temps de passage de grades.

LES PROCESSUS RH DOIVENT ÊTRE REMIS À PLAT

Nous appelons à une révision totale des processus RH afin de garantir une meilleure anticipation des campagne d'avancements.

- **Il est absolument nécessaire de faire valider un ratio d'avancement au grade de commandant en amont de la campagne.**



Comment expliquer que les OGN aient obtenu un ratio officiel le 14 octobre 2024 alors que celui des OPN ne l'a été que le 15 avril 2025 ! Il est inacceptable que les collègues promus aient été contraints d'organiser leur vie familiale et professionnelle dans la précipitation, afin de répondre aux exigences de participation au stage obligatoire.

- **Les avancements aux grades de commandant divisionnaire et à l'échelon spécial doivent se faire avec la même cohérence.**



Aucun arbitrage n'a à ce jour été rendu concernant l'avancement au grade de commandant divisionnaire. Il en est de même pour l'attribution des échelons spéciaux au 1er janvier 2025 pour les officiers du grade sommital du corps. Ce silence administratif est inédit et particulièrement inadmissible.

- MISE EN OEUVRE DE LA RÉFORME STATUTAIRE AU 1/01/26
- AUGMENTATION DES RATIOS POUR 2026 ET 2027
 - RESPECT DU PYRAMIDAGE DU CORPS
 - PROCESSUS RH REMIS À PLAT

LE SCSi SE BAT TOUS LES JOURS POUR QUE LES OFFICIERS OBTIENNENT
UNE RECONNAISSANCE À LA HAUTEUR DE LEUR ENGAGEMENT

LE SCSi : AGITATEUR D'IDÉES, CRÉATEUR DE PROGRÈS !